

(1) Certificat d'examen de type

(2) concernant la reconnaissance du sigle GS conformément aux dispositions de la loi sur la mise à disposition de produits sur le marché (Loi sur la sécurité des produits – ProdSG)

(3) No de certificat d'examen : **ZP/B087/15-GS R2 remplacé ZP/B115/14-GS**

(4) Produit : **Système de garde-corps périphérique temporaires**
Type: Barrier

(5) Fabricant : **INNOTECH Arbeitsschutz GmbH**

(6) Adresse : **Laizing 10, 4656 Kirchham, Autriche**

(7) Ce type d'appareil ainsi que les différentes variantes autorisées sont décrits dans l'annexe du présent certificat d'examen de type.

(8) Les échantillons examinés satisfont aux exigences de la loi sur la sécurité des produits § 21 alinéa 1. Le détenteur de ce certificat a pris les mesures nécessaires au niveau du process de fabrication pour assurer la conformité des produits finis avec les échantillons vérifiés. Le détenteur du certificat s'est engagé à faire contrôler régulièrement l'usage conforme du sigle GS et surveiller la fabrication par l'organisme agréé (§ 21 alinéa 5 de la loi sur la sécurité des produits et § 22 alinéa 1 ProdSG). Les résultats de la vérification sont consignés dans les rapports d'examen PB 15-126rev01 et PB 15-196rev01.

(9) Les exigences de la loi sur la sécurité des produits sont satisfaites en conformité avec les normes

DIN EN 13374:2013

(10) Le détenteur du certificat est habilité à apposer durablement le sigle GS sur les produits en conformité avec les échantillons testés.



(11) Le sigle GS sera retiré si les conditions sont modifiées conformément à la loi sur la sécurité des produits § 21 alinéa 1 ou si les exigences selon le § 21 alinéa 5 et § 22 alinéa 1 de la même loi ne sont pas respectées.

(12) Ce certificat d'examen de type est valable jusqu'au 09.09.2020.

DEKRA EXAM GmbH
Bochum, le 27.01.2016

Signé: Wiegand

Organisme de certification

Signé: Mühlenbruch

Service technique

C'est une traduction de l'allemand.

Devant le tribunal ou le conseil de prud'hommes le texte de l'allemand est valable et obligatoire.

Organisme de certification

Service technique

TRADUCTION

- (13) Annexe au
- (14) **Certificat d'examen de type**
ZP/B087/15-GS R2 remplacé ZP/B115/14-GS
- (15) 15.1 Objet et type
Système de garde-corps périphérique temporaires, type: Barrier

15.2 Description

Le système de garde-corps périphérique temporaires de classe A, type: Barrier autoportante (BARRIER VARIO) permet de protéger collectivement et temporairement des personnes contre les chutes. Le système de garde-corps périphérique temporaires en profils d'aluminium est prévu pour être monté sur des supports plans avec une inclinaison maximum de 10°. Les montants sont composés d'un profil rectangulaire. Les montants sont rabattables grâce à un palier articulé au niveau de la fixation du pied (90° et 75°). La hauteur des montants peut se situer entre 1075 mm et 1200 mm. Les balustrades et les barres intermédiaires sont constituées d'un profil aluminium extrudé Ø 36 mm d'une longueur pouvant atteindre jusqu'à 3,0 m. Aux extrémités des barres sont placés des raccords linéaires appropriés, de manière à pouvoir raccorder entre eux deux sections de barres. Les raccords sont constitués de deux profils en forme de demi-cercle en aluminium, qui sont entourés en plus d'un anneau en aluminium. Un profil est pourvu d'un perçage fileté, l'autre moitié de profil d'un trou borgne. Les moitiés de profil sont vissées ensemble et raccordent ainsi les sections de barres avec des -bornes. Les montants sont munis de perçages, dans lesquels les barres sont glissées. La protection supplémentaire des barres dans les montants est assurée par des vis auto perçantes. La distance entre la barre de balustrade et la barre intermédiaire est de 470 mm. La distance maximum entre les montants est de 2,2 m. Pour effectuer un changement de direction des garde-corps périphérique temporaires au niveau des angles de bâtiments, les barres sont pourvues de raccords d'angles appropriés qui sont enfichés dans les extrémités des barres à l'aide d'un insert en plastique et tendus à l'aide d'une vis placée au centre et protégée du desserrement. Aux autres extrémités des montants, il est possible de visser un antébois à l'aide d'une fixation appropriée. Des contrepoids sont vissés sur les pieds du système de garde-corps périphérique temporaires afin de fixer et sécuriser le système de garde-corps périphérique temporaires contre le glissement ou le basculement. Ils sont composés d'une pièce en plastique remplie de béton. La masse d'un contrepoids est de 25 kg. Les garde-corps périphérique temporaires peuvent également être pourvue en alternative d'un élément de porte qui est positionné entre deux barres et peut être ouvert ou fermé grâce à des charnières. La largeur de passage est d'environ 800 mm.

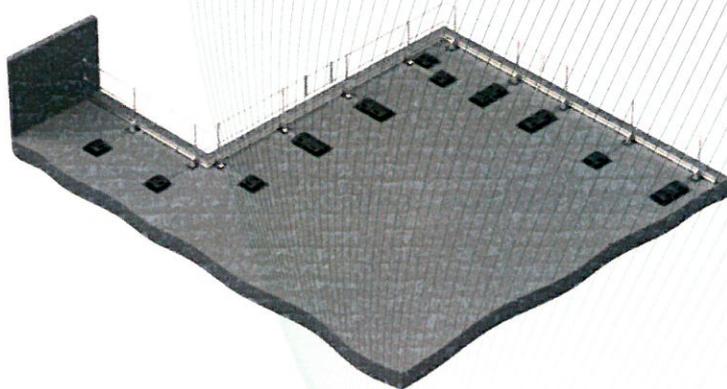


Fig. 1: Système de garde-corps périphérique temporaires, type: Barrier

- (16) Procès-verbal d'essai

PB 15-126rev01, 26.01.2016 et PB 15-196rev01, 26.01.2016